

ADIPEC أديبك
The Abu Dhabi International Petroleum Exhibition & Conference
One Global Industry. One City. One Meeting Place.

12-15 November 2018
Abu Dhabi National Exhibition Centre (ADNEC)



MISSION EMIRATS
ADIPEC – 12 au 15 novembre 2018
POSSIBILITE EXTENSION DUBAI 17-18 novembre 2018

ADIPEC – stand collectif

AXELERA et RACE vous proposent un espace sur stand collectif, situé sur le pavillon France. Cet espace est ouvert à 8 de ses TPE, PME et start-up adhérentes.



Cette exposition collective sur ADIPEC est permise grâce aux financements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, qu'AXELERA mobilise via son plan de développement international 2018.

PROPOSITION

- Espace de 36 mètres carrés divisé en 8 stations de travail
- Equipement de la station de travail, pour chacune des sociétés
 - Un comptoir
 - 2 tabourets
 - Un visuel par société (création, maquette et impression incluses)
 - Un marquage « Région Auvergne-Rhône-Alpes » par société
- Equipement du stand collectif
 - Un plan de travail supplémentaire accessible à tous
 - 1 écran de télévision dédié aux vidéos des adhérents
 - Quelques présentoirs à documentation
 - 1 fontaine à eau
 - Une machine à café
 - Thé, café, dattes..

Participation financière des adhérents de AXELERA ou RACE

- **PME/TPE ayant un établissement en région Auvergne-Rhône-Alpes : 1 970 €HT**
- **Autres structures : 2 700 € HT**

Cette participation couvre les prestations susmentionnées, mais aussi :

- les frais de réservation et de conception de l'espace,
- une identité visuelle commune déclinée
 - sur un panneau de communication par co-exposant présentant son activité
 - sur un dépliant collectif succinct présentant les entreprises du stand
- l'accès à l'espace réceptif commun du stand et à la réserve
- un kit marketing organisateur pour chacun des co-exposants
- Le guide business France des affaires aux Emirats Arabes Unis
- Le guide business France des affaires au Koweït

Informations complémentaires

TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL s'associe à notre action



(L'offre qui vous est dédiée sera détaillée prochainement)

DELEGATION OFFICIELLE DE LA METROPOLE DE LYON



Il est prévu que le Président de la métropole de Lyon, Monsieur David Kimelfeld, puisse se rendre, en délégation officielle, sur le salon ADIPEC le jeudi 15 novembre 2018.

Il est possible de mobiliser la métropole de Lyon pour que des rendez-vous à visée économique ou institutionnelle soient ouverts pour la délégation, les samedi 17 et dimanche 18 novembre, sur Abu Dhabi ou sur Dubaï

Dates à retenir

- **Deadline au lundi 25 juin 2018** (date ferme)
 - o les inscriptions par email auprès d'AXELERA sophie.mazet@axelera.org
 - o votre intérêt/ ou non à bénéficier de la visibilité de Total sur place
 - o votre intérêt/ ou non au suivi de la délégation officielle de la métropole de Lyon (sur Dubai ou les Emirats le samedi 17 novembre et le dimanche 18 novembre)
- **Deadline au vendredi 13 juillet** (date ferme)
 - o la réception du règlement à AXELERA (par virement)

Contacts

Pôle de compétitivité AXELERA
Sophie Mazet
Chargée de missions internationales
Sophie.mazet@axelera.org
04 78 77 36 46 / 06 44 11 84 58

Cluster RACE
Cyril Centogambe
Délégué
c.centogambe@lyon-metropole.cci.fr
04 72 40 56 56/ 06 66 05 98 17

Bulletin d'inscription

M.Mme Société

Fonction Email

Adresse

Téléphone N° TVA Intracommunautaire

N° SIRET Responsable suivi administratif

Net à payer pour
exposer au salon
ADIPEC 2018

PME éligible subvention : 1 970 € HT – 2 364 € TTC
PME non éligible : 2 700 € HT – 3 240 € TTC

- OUI je souhaite en savoir plus sur l'accompagnement de TOTAL sur la mission
- OUI je souhaite en savoir plus et participer aux RDV facilités par la Métropole de Lyon

Cachet entreprise
Date et signature autorisée de l'entreprise

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A. PARTICIPATION

1. Toute entreprise souhaitant participer à la mission doit faire parvenir son règlement à AXELERA. A défaut, AXELERA peut décider de refuser la participation de l'entreprise. A compter de la date d'envoi du bulletin d'inscription l'entreprise dispose d'un délai de 3 jours francs pour se rétracter. Elle en informe AXELERA par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'entreprise et la rétractation donne lieu au remboursement intégral.

2. AXELERA vous fera parvenir une facture acquittée pour le montant de la participation.

B. ANNULATION

1. AXELERA se réserve le droit d'annuler la mission dès lors que son organisation deviendrait impossible et en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas les sommes perçues par AXELERA feront l'objet d'un avoir ou d'un remboursement. Il ne pourra être exigé aucune indemnisation.

2. En cas d'annulation du fait de l'entreprise, les frais de séjours engagés (frais d'exposition, de transport, d'hébergement, de prospection..) ne pourront être remboursés.

3. Le présent règlement est soumis à la loi française.

4. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché définitivement par le Tribunal compétent

C. ASSURANCE

Chaque participant s'engage à vérifier auprès de sa compagnie l'étendue de sa responsabilité civile durant la durée de la mission. La présente inscription ne comprend pas d'assurance responsabilité civile pour le participant. L'assurance rapatriement, maladie est à la charge de chaque participant

Nos coordonnées bancaires :

Relevé d'identité bancaire - IBAN				
Domiciliation	Code Banque	Guichet	N° de compte	Clé
Crédit Mutuel Lyon Part Dieu Lafayette 154, crs Lafayette - 69003 LYON	10278	07325	00020083440	60
IBAN		BIC		
FR76 1027 8073 2500 0200 8344 060		CMCIFR2A		
Titulaire du compte : AXELERA - Rond-point de l'échangeur - Les Levées - 69360 Solaize - FRANCE				